

**RELOCALISATION DES CERFS DE VIRGINIE**

**La conseillère Colette Éthier souhaite une solution rapide et sécuritaire**

**Longueuil, 23 février 2021** — La conseillère Colette Éthier questionne la manière dont s'est fait l'examen du premier protocole élaboré par l'organisme Sauvetage Animal Rescue (SAR) qui a été soumis au comité d'éthique de l'Université de Montréal. Sachant qu'il y a une volonté que le projet de relocalisation, des 15 cerfs de Virginie, soit une réussite, elle souhaite que SAR obtienne toute l'information pertinente pour soumettre une nouvelle demande, et bénéficie également des différentes expertises nécessaires pour la réalisation de cette opération qui se veut novatrice.

« Il est essentiel que l'on donne suite à l'importante mobilisation des citoyens en faveur de la relocalisation des cerfs de Virginie, tout en s'assurant de la sécurité de l'opération. Ce sont des animaux socialisés qui cohabitent depuis des années avec les marcheurs du Parc Michel-Chartrand et auxquels plusieurs citoyens se sont attachés. Les spécialistes s'entendent pour dire que l'opération est délicate, mais demeure possible. Comme l'organisme SAR doit soumettre une deuxième demande, souhaitons qu'il obtienne la pleine et entière collaboration des différents partenaires. D'autant plus qu'il y a un court délai à respecter », d'indiquer la conseillère du district LeMoyne-de Jacques-Cartier, Colette Éthier.

Rappelons que le comité d'éthique de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal a été désigné par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin qu'il évalue le plan opérationnel du SAR. Une première demande a été refusée par l'Université de Montréal ; l'organisme SAR compte présenter une nouvelle demande. Mentionnons qu'il est accompagné par des spécialistes vétérinaires. Dans l'élaboration du premier protocole, SAR a déposé un document de 15 pages comportant 136 points pour la mise en œuvre de son plan.